



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Paris, le 18 juillet 2022

## **État des lieux de l'accès du public aux espèces en France métropolitaine**

L'état des lieux de l'accès aux espèces sur le territoire métropolitain publié l'an dernier en juillet 2021, a été mis à jour par le groupe de travail, créé en 2018, au sein de la filière fiduciaire française sous l'égide du Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et de la Banque de France. L'accessibilité aux espèces constitue l'un des cinq piliers de la politique nationale de gestion des espèces.

Cette actualisation confirme le maintien à un très bon niveau de l'accessibilité aux billets en France métropolitaine. Le maillage du territoire est globalement inchangé d'une année sur l'autre. En particulier, l'état des lieux à fin 2021 conforte le diagnostic de l'an passé selon lequel plus de 99% de la population métropolitaine, âgée de 15 ans et plus, résident soit dans une commune équipée d'au moins un automate, soit dans une commune située à moins de quinze minutes en voiture de la commune équipée la plus proche.

Plus précisément, à fin 2021, le nombre de points d'accès aux espèces en métropole, qu'il s'agisse de distributeurs automatiques de billets (DAB) ou de points de distribution d'espèces situés dans des commerces, se maintient à près de 74 000 (73 802 points d'accès à fin 2021, contre 73 976 points d'accès à fin 2020, soit -0,2%). Cette évolution est liée à une légère diminution du nombre d'automates (47 853 fin 2021, contre 48 831 fin 2020, soit -2,0%), en partie compensée par une hausse des points de distribution dans les commerces (25 949 fin 2021, contre 25 145 fin 2020, soit +3,2%). La diminution du nombre de distributeurs est concentrée sur les villes les plus peuplées et les mieux équipées, reflétant une optimisation des installations existantes dans ces territoires et n'étant donc pas de nature à altérer les indicateurs d'accessibilité.

Par ailleurs, quoique de manière moins marquée qu'en 2020, l'année 2021 a continué d'être affectée par la crise sanitaire. La robustesse des circuits d'alimentation du territoire en billets a été démontrée tout au long de cette crise. Le bon approvisionnement des distributeurs de billets, grâce à l'action concertée de l'ensemble des acteurs de la filière fiduciaire, a été assuré, permettant à chacun de conserver la liberté de régler ses achats en espèces s'il le souhaite, particulièrement les populations les plus fragiles ou habitant en milieu rural.

Contact presse :

Service de la communication externe : [presse@banque-france.fr](mailto:presse@banque-france.fr) - 01 42 92 39 00